

M. DESSAINT : M. l'Orateur, comme le chemin de fer Intercolonial traverse le comté que j'ai l'honneur de représenter, je désire ajouter quelques mots aux remarques que vient de faire l'honorable député de Québec-Centre (M. Langelier).

Depuis que les derniers changements dans le départ des trains ont été faits, je suis informé que plusieurs requêtes ont été adressées, soit au gouvernement, soit à M. Pottinger, le surintendant général du chemin, demandant le rétablissement des heures qui existaient l'année dernière, parce que les arrangements actuels ne sont certainement pas selon le désir de la population et les besoins du commerce. Comme l'a dit l'honorable préopinant, rien ne serait plus avantageux pour le public que les changements demandés. En réponse aux requêtes qui ont été faites, M. Pottinger, ou les autorités du chemin de fer, auraient répondu que les indicateurs, les *time tables*, ayant été faits depuis quelque temps, il était à peu près impossible de faire des changements.

Eh bien ! M. l'Orateur, c'est, d'après moi, une pauvre raison pour refuser une demande qui serait dans l'intérêt général de toute cette section de la province que traverse le chemin de fer Intercolonial. Il eût été facile, il me semble, de changer les heures, et la raison que l'on a donnée dans le temps est si peu correcte, que dans cette partie du chemin de fer entre Moncton et Halifax, des changements d'heures ont été faits depuis ce temps-là et on n'a pas craint qu'il en résultât aucun inconvénient. Mais dans cette partie de la province de Québec dont je suis l'un des représentants, on n'a pas jugé à propos de prendre en considération les justes plaintes qui sont faites depuis longtemps.

Nous ne demandons rien d'extraordinaire. Nous demandons simplement que les heures de départ et d'arrivée des trains soient fixées telles qu'elles existaient l'année dernière avant les arrangements d'hiver ; de cette façon, tout le monde sera content et satisfait.

Je n'ai rien à dire contre le surintendant local qui, au contraire, a accepté nos représentations avec beaucoup de bienveillance, mais il n'a pas pu faire faire les changements désirés.

J'espère, M. l'Orateur, que le gouvernement prendra en considération les justes demandes qui lui sont faites. Il y a tellement d'inconvénients avec le système actuel, que si l'on se donnait la peine d'examiner la question, le gouvernement trouverait qu'il est de son devoir de remédier à cet état de chose. Par exemple, prenons la station de Saint-Pascal, dans le comté de Kamouraska : les trains nous arrivent, l'un à 1.45 p.m. et l'autre à 5.25 p.m. Je ferai remarquer que des changements nouveaux ont été faits pour le transport des malles. Mais avant cela, le postillon était obligé de faire un voyage à l'arrivée de chaque train. Aujourd'hui, tout cela est changé, et le postillon est autorisé à ne faire qu'un seul voyage dans l'après-midi, de sorte que les malles nous arrivent à Kamouraska très tard dans la soirée, et souvent il est impossible de les recevoir en temps pour pouvoir y répondre le lendemain matin, parce que les trains partent à sept heures et demie, et le postillon ne fait qu'un seul voyage le matin.

C'est là un grand inconvénient pour les hommes d'affaires et les gens de profession. Si nous avions les mêmes heures pour le départ et l'arrivée des trains et des malles que l'année dernière, le public M. LANGELIER (Québec)

serait pleinement satisfait. C'est tout ce que nous désirons.

Un autre inconvénient dont nous souffrons, c'est que dans le comté de Kamouraska l'express n'arrête pas à toutes les stations. On devrait au moins arrêter aux stations les plus importantes. Ainsi, l'express n'arrête pas à la Rivière-Ouelle qui est une paroisse importante où il arrêterait les années dernières. Cette station comprend aussi la paroisse de Saint-Pacôme. Les chars n'arrètent pas non plus à Sainte-Hélène, ni à Saint-Alexandre, centres d'affaires assez considérables.

Maintenant, dans le comté de Témiscouata, représenté par mon honorable ami M. Grandbois, qui, je l'espère, concourra dans les remarques que je viens de faire, l'express n'arrête pas à Cacouna, à Saint-Arsène, à Saint-Simon, ni à Sainte-Luce. Plus que cela, dans toute la vallée de la Metapédia, de Sainte-Flavie à Campbellton, il y a, si je ne me trompe pas, quinze stations, et sur ces quinze stations l'express n'arrête qu'à deux ; tandis que dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, l'express arrête à presque toutes les stations, et à des stations beaucoup moins importantes que celles que je viens de mentionner.

J'espère donc, M. l'Orateur, que pour les raisons que je viens de donner, les griefs dont on se plaint avec tant de raison seront redressés, et que l'heure de départ et d'arrivée des trains sera rétablie telle que la chose existait l'année dernière.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je crains de ne pouvoir répondre à toutes les remarques que mon honorable ami, le député de Kamouraska (M. Dessaint), a faites en français, mais il n'y a pas d'objection au dépôt de tous les documents, afin que la chambre soit pleinement saisie de la question soulevée par mon honorable ami. Depuis une semaine ou au delà, je m'attendais chaque jour que mon honorable ami présenterait cette motion, et je m'étais fait donner un mémoire par le ministre à ce sujet, mais je ne l'ai pas ici dans le moment. Les documents seront déposés sans retard. Par ce que mon honorable ami, le député de Kamouraska (M. Dessaint), m'a dit, je sais que l'on désire très fortement un changement dans la circulation de quelques trains. Il se peut que le gouvernement essaie d'établir des trains arrêtant à toutes les stations ; cependant, mon honorable ami ne peut naturellement s'attendre à ce que les trains rapides arrêtent à chaque station.

Toutefois, nous désirons accommoder toutes les parties du pays que traverse le chemin de fer, depuis Lévis jusqu'à Halifax, dans la mesure de nos forces.

La motion est adoptée.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE—LES ESTIMATIONS.

M. FOSTER présente à la chambre un message de Son Excellence le gouverneur-général.

L'ORATEUR lit alors le message suivant :

STANLEY DE PRESTON,

Le gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1891, et conformément aux dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.
OTTAWA, 30 JANVIER 1890.